

Echos de MONTENDRE

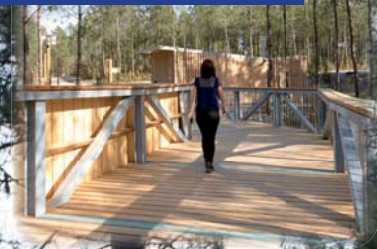
MYSTERRA... dans les labyrinthes de Montendre

<https://www.parc-mysterra.fr/fr>

Budget communal 2018

La cantine en self-service à l'école élémentaire

JUIN 2018 - N° 1
Échos de Montendre - Bulletin Municipal
Dépôt légal n°952
Mairie 17130 MONTENDRE
Tél. 05 46 49 20 84.
mairie@ville-montendre.fr
<http://www.montendre.fr>
Impression : l'Atelier d'Impression
17130.Montendre



Sommaire

- 2 ÉDITORIAL
- 3 AU FIL DES CONSEILS
- 4 VIE MUNICIPALE
- 5 TRAVAUX ET CADRE DE VIE
- 6 BUDGET 2018
Le budget de fonctionnement
- 7 BUDGET 2018
Le budget d'Investissement
- 8 JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE
Un self-service à l'école élémentaire
- 9 JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE
Bob Verschueren,
un artiste en pleine nature
Opération Tara Pacific
Semaine européenne du collège
- 10 AU CŒUR DE VOTRE CITÉ
Gratiféria : consommer autrement
Montendre Ville Etoilée
Le chat libre des 3 Monts
- 11 JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE
Aide au passage du permis de conduire
- 12 URBANISME ET CADRE DE VIE
ARTÉÉ : politique régionale de rénovation énergétique du logement privé
- 13 URBANISME ET CADRE DE VIE
Le CAUE 17 en Haute-Saintonge
Prévention Canicule 2018
- 14 COMMUNE ASSOCIÉE de Chardes
- 15 COMMUNE ASSOCIÉE DE VALLET
- 16 PROGRAMMATION ESTIVALE



Mes chers concitoyens,

Le 5 mai dernier, **Mysterra®**, le parc des Labyrinthes s'est ouvert. Après plusieurs années de réflexion et d'élaboration, puis deux ans de chantier, Montendre a enfin son grand projet, porté et financé par la Communauté des Communes... et quel projet !

Sur plus de 11 hectares, **Mysterra®*** déroule ses parcours et ses énigmes, déploie sa végétation luxuriante, révèle des œuvres d'art uniques et surprenantes, tandis que la Maison du Parc surplombe le lac Baron-Desqueyroux, donnant à voir autrement ce site naturel partagé qui nous est si cher.

Souvenez-vous de la forêt de pins, ici-même, détruite par la tempête de 1999, puis nettoyée et replantée quelques mois plus tard par les écoles et les associations... aujourd'hui relevée, elle abrite ce magnifique parc.

Mysterra® a été créé autour d'un concept original, alliant nature et technologies de pointe. Il sera un atout formidable pour l'attractivité de notre commune et donnera une nouvelle impulsion à l'activité touristique déjà dynamique de cette zone ; parallèlement, nous travaillons à trouver rapidement une solution pour que renaisse notre village de vacances, afin que cette offre de loisirs nouvelle s'accompagne de possibilités d'hébergement de qualité en nombre suffisant.

La phase décisive des travaux du boulevard de Saintonge a démarré fin avril et le chantier de la Maison des Services au Public en mai. Cet été, les principales opérations s'effectueront à l'école maternelle avec le changement intégral de toutes les huisseries qui sont d'origine.

Puis en septembre, deux nouveaux chantiers s'ouvriront :

- la réfection de la salle des fêtes de Vallet, avec des travaux d'amélioration de la performance énergétique
- le réaménagement de l'avenue de la Gare qui conduira à la fois à la MSAP (Maison des Services au Public) et à **Mysterra®**. Ces travaux permettront par ailleurs de modifier et d'embellir durablement cette entrée de ville.

La saison estivale culturelle et sportive débute bientôt...avec de nombreux rendez-vous de qualité et toujours festifs : à Montendre (au dos de ce magazine) mais aussi, grâce aux Estivales, à travers tout le territoire de la Haute Saintonge. Je vous souhaite d'en profiter pleinement et je remercie tous ceux qui portent ces animations avec tant de dynamisme, de créativité et de générosité.

Patrick GIRAUDEAU

Maire de MONTENDRE

Couverture : *Mysterressens*, l'un des sept parcours du Parc des Labyrinthes réinventés de Montendre Photo Véronique Sabadel CDCHS



**Sur présentation de la carte "résident" (délivrée dans votre mairie sur présentation d'une photo et d'un justificatif de domicile), les habitants de la Haute Saintonge bénéficient de tarifs préférentiels au parc des Labyrinthes et aux Antilles de Jonzac.*

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2018

Prestation de contrôle DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) réalisée par la RESE

La défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du Maire et les investissements qui en découlent sont donc à la charge de la Commune, Un décret du 27 Février 2015 prévoit que désormais les Communes ou EPCI compétents sont chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches peuvent être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées, La RESE, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la Commune, ayant créé un service Défense Extérieure Contre l'Incendie et proposant, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie, le conseil municipal a donc décidé de lui confier le contrôle des points de défense incendie de la Commune.



Convention à passer avec la SPA pour la prestation de service de capture et gestion de la fourrière animale

Conformément à l'article L211-22 du Code Rural, la Commune doit prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats, notamment en prescrivant que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la Commune soient conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L211-25 et L211-26 du Code Rural. Il a donc été proposé au conseil municipal de signer une convention avec la SPA de Saintes pour l'année 2018, afin qu'elle vienne récupérer l'animal capturé pour le prendre en charge. Cette convention était jusqu'à présent conclue avec le SIVOM.



Le prix forfaitaire est de 0,45 € / habitant, soit pour l'année 2018, 3294 habitants x 0,45 € = 1 482,30 € TTC.

Autorisation de lancement de l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes de Vallet

Par délibération du 26 octobre 2015, le Conseil Municipal a inscrit les salles des fêtes de Vallet et de Montendre dans le cadre d'un appel à projets visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics financé dans le cadre des fonds européens FEDER 2014-2020.

Cet appel à projets permet de soutenir financièrement des travaux qui ne sont habituellement pas éligibles au soutien des fonds européens liés à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Il s'agit :

- de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment (parois opaques, menuiseries extérieures, amélioration de l'étanchéité, etc.) ;
- des systèmes de renouvellement d'air (VMC double-flux ou autre, etc.) ;
- des équipements de gestion ou de régulation, de gestion technique centralisée ;
- de l'isolation des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
- de systèmes d'éclairage économe.

Les performances à atteindre sont les suivantes :

- une réduction de la consommation de chaque bâtiment inscrit dans le cadre de l'appel à projets de 100 kWhep/m²/an hors gains liés à l'emploi d'énergies renouvelables ou au changement du mode de chauffage ;
- Une consommation après travaux < à 120 kWhep/m²/an.

Dans ce cadre, le projet de travaux de réhabilitation thermique de la salle des fêtes de Vallet a été soutenu à hauteur de 100 114 €. Par ailleurs, une subvention de 43 105,16 € a été obtenue au titre du chapitre 0122-19 du Ministère de l'Intérieur.

Au-delà de l'aspect rénovation énergétique, **un projet global de rénovation de la cette salle des fêtes a été élaboré.**

Il prévoit notamment :

- le réagencement intérieur du bâtiment,
- la remise aux normes électriques,
- la mise aux normes accessibilité handicapés,
- des travaux de structure rendus nécessaires par la rénovation énergétique du bâtiment.

Le montant global des travaux est estimé à **400 000 € HT** et est éligible à diverses subventions, dont la DTER à hauteur de 45 %.

Le conseil municipal a autorisé le lancement de cette opération et toutes démarches nécessaires (demandes de subventions et autorisation d'urbanisme. Début des travaux en septembre 2018



La salle des fêtes de Vallet avait été agrandie en 1985. C'est un équipement très demandé mais qui nécessite d'importants travaux d'amélioration de la performance énergétique et de modernisation.

CONSEILS MUNICIPAUX - séances du 26 février et du 11 avril 2018

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le 20 septembre 2017, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par financeur par projet ». Il a donc été décidé de solliciter une subvention de 180 000 € (45% des dépenses éligibles de l'opération) auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR pour les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes de Vallet selon le plan de financement suivant :

	Taux	Montant
Etat (chapitre 0122-19 du Ministère de l'Intérieur)	10,78%	43 105,16 €
FEDER	22,55%	90 200,00 €
Etat (DETR)	45%	180 000,00 €
Commune	21,67%	86 694,84 €
Total		400 000,00 €

Promesse de bail emphytéotique à conclure avec la société RES SAS pour les terrains communaux situés sur la commune de Marcillac

La société RES SAS souhaite étudier la possibilité de développer une centrale photovoltaïque autour du site de l'aérodrome de Montendre – Marcillac.

Pour qu'elle puisse lancer les études préalables il fallait qu'elle dispose de l'accord de la Commune pour

la signature d'une promesse de bail emphytéotique sur les parcelles d'implantation potentielle de cette infrastructure.

Les parcelles concernées par l'étude et qui appartiennent à la Commune de Montendre sont les suivantes :

- AV n° 52 (La Grande Lande Ouest – Marcillac) – surface 28 620 m² ;
- AV n° 53 (La Grande Lande Ouest – Marcillac) – surface 38 818 m² ;
- AV n° 69 (Le Bijou – Marcillac) – surface 85 500 m².

La promesse de bail serait consentie à titre gratuit, pour une durée de 60 mois (prorogable automatiquement de 30 mois en attente des autorisations administratives nécessaires).

En cas de lancement du projet et de conclusion du bail emphytéotique, le loyer annuel servi à la Commune de Montendre sera de 2 500 € par hectare loué par RES SAS dans le cadre du projet. Ainsi, si l'ensemble des parcelles est loué, le loyer annuel perçu par la Commune de Montendre s'élèverait à 38 234,50 €. Le projet de bail emphytéotique prévoit une durée de contrat de 30 ans.



CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ & PASSEPORTS

Pour l'établissement d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un passeport, depuis le 19 mars 2018, les services de la mairie de Montendre reçoivent uniquement **sur rendez-vous** :

- Du lundi au vendredi de 8h à 11h.
- Samedi matin de 9h à 11h : pour les remises uniquement

Les remises de titres d'identité se font également sur rendez-vous.

Merci de vous présenter muni(e) de votre dossier complet, après vous être informé des pièces à fournir au 05 46 49 20 84 ou sur www.ville-montendre.fr, rubrique vie-municipale-citoyenne.



BIENTÔT VOTRE PLAN DE VILLE...

En partenariat avec les commerçants et artisans, la ville de Montendre édite son nouveau plan de ville qui sera disponible très prochainement, à la mairie, à l'office de tourisme et dans vos commerces préférés.

Salle des fêtes de Montendre : attention travaux en 2019 !

En raison de l'important chantier de rénovation programmé, les possibilités de réservation de la salle des fêtes de Montendre prendront fin en février 2019. La durée des travaux estimée est d'environ un an.



Boulevard de Saintonge



La première tranche a démarré fin avril ; elle concerne la partie située entre la rue de la Rogère et le carrefour avec la rue de Bagatelle / route de Chardes. Après les opérations de renouvellement du réseau d'assainissement puis d'enfouissement des réseaux électrique et télécom, il s'agit là des travaux sur la voirie et la chaussée, qui vont durablement modifier la physionomie du boulevard, en améliorant et sécurisant la circulation des véhicules à moteur, des cyclistes et des piétons.

Pour rappel, ces travaux sont conduits sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Charente-Maritime avec une participation de la commune de 50 % (270 000 HT)

Le chantier est réalisé en route barrée du carrefour Pompiers au collège et en alternat sur la RD152 au carrefour des Pompiers et carrefour rue du stade.

Espaces verts



Les espaces verts de la commune sont en mode printemps : désherbage, plantations... comme au bas de la place du Champ de Foire aux Bœufs, où les massifs ont été remplacés par du gazon et des arbustes (érable japonais, fusain du Japon, photinia) ou au carrefour de la rue de Tivoli où s'épanouissent Tisons de Satan, Sauge de Jérusalem et Cistes, des espèces sélectionnées pour leur

caractère rustique et leur besoin en eau réduit, afin d'offrir un fleurissement durable et respectueux de l'environnement. Des travaux d'entretien ont également été effectués dans les cimetières : désherbage, fleurissement du jardin du souvenir, équipement des allées avec des bancs et aménagement de points d'eau accessibles.



A la Taulette

Le terrain multisports s'est doté d'un backstop (filet de sécurité) et de dug-out (bancs de touche pour les joueurs). Pendant ce temps, les bénévoles de l'association Drosers ont également retroussé leurs manches pour redonner au cabanon-buvette un aspect plus pimpant. Rénové et repeint dans un beau brun taupe, il ne dépareille plus à proximité de l'entrée accueillante du parc Mysterra.



Entretien des trottoirs devant chez-soi

Cela fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un logement, comme locataire ou propriétaire. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, ce qui est d'autant plus nécessaire depuis que les contraintes environnementales interdisent le désherbage chimique (zéro phyto). Le travail des services communaux s'en trouve en effet considérablement amplifié. Merci donc de prévoir le désherbage régulier comme le balayage des feuilles et autres débris devant votre domicile.

CIVISME : jeter son mégot dans la rue ?

Une vilaine habitude qui salit nos espaces publics et pollue la nature ...

La durée de vie d'un mégot est de plusieurs années : la nature en vient péniblement à bout entre 1 et 5 ans. Durant ce temps, les ruissellements lessivent le cocktail de substances chimiques (cellulose, acétate, glycérine, goudron, nicotine et quelques centaines d'autres composés toxiques) : **un mégot pollue 500 litres d'eau ou 1 m³ de neige.**

Votre mégot de cigarette voyage beaucoup : si le trajet normal pour un mégot est le cendrier ou la poubelle, certains réalisent un long périple : il peuvent poursuivre leur route le long d'un cours d'eau vers l'océan. On estime que les mégots de cigarette et les emballages représentent un tiers des déchets retrouvés sur les plages.

Épargnez un albatros... Certains animaux ingèrent malheureusement vos mégots par mégarde et en meurent...

Ne devenez pas pyromane malgré vous... Chaque année, des feux de forêt trouvent leur origine à cause d'une cigarette mal éteinte.

Vous risquez une amende de 35€ : l'article R632-1 du Code pénal réprime le « fait de déposer, d'abandonner, de jeter [...] dans un lieu public ou privé [...] des ordures, déchets [...] ». Cette loi s'applique également à tout ce qui peut être jeté : mouchoirs, canette, emballages... N'oubliez pas que derrière vous, pour maintenir la rue propre, d'autres devront balayer et ramasser vos mégots...



RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Le budget 2018 s'inscrit dans la continuité des projets initiés et des engagements pris par la municipalité. Il se situe dans le contexte particulier de la loi de finances 2018 qui va conduire à la suppression progressive de la taxe d'habitation, sans impact financier (a priori) pour les collectivités locales, mais aussi de la suppression de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui se traduit par une perte financière importante. Ce budget 2018 a donc été établi en tenant compte de ces dispositions mais aussi de celles spécifiques au fonctionnement de la commune : maintien des services à

la population, préservation de la qualité de vie des Montendrais et simultanément poursuite des investissements structurants, toujours avec le souci de maîtriser la pression fiscale.

Les résultats constatés au compte administratif du budget de fonctionnement 2017 enregistrent un excédent de 596 301 €.

Pour 2018, les équilibres sont les suivants :

- Le budget de fonctionnement 2018 s'élève à 3 763 611 €
- La budget d'investissement 2018 est de 3 481 269 €, soit un total global BP de 7 244 880 €.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes

Aucune augmentation des taux n'est envisagée pour 2018.

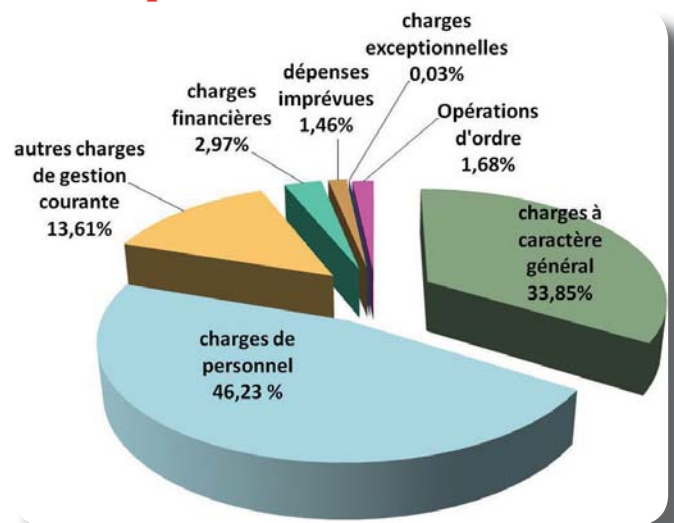
Dotations et participations : des inquiétudes se font jour après les annonces de baisse des dotations et notamment celle de la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Les services de la préfecture ont été sollicités pour apporter les éléments justifiant ces diminutions et ont été interpellés sur les difficultés qu'une telle mesure va entraîner pour les finances communales.

Pour mémoire, la DGF était de 695 533 € en 2012, elle est de 481 915 € en 2018, soit une baisse de 213 618 € (-30 %) correspondant à 6,7 % du budget communal. Cette situation n'est pas supportable à moyen terme et risque de remettre en cause les projets envisagés en investissements.

Les produits de services à hauteur de 238 400 € et les autres produits de gestion estimés à 183 700 €, ne présentent pas de variations notables par rapport à 2017.

Les produits exceptionnels enregistrent la participation de la CDCHS pour un montant de 25 000 € pour le fonctionnement du cinéma.

- Les dépenses



• Les charges à caractère général : 1 157 800 €

En baisse de 3 % par rapport à 2017 grâce à une diminution importante des primes d'assurance suite à une renégociation de tous les contrats d'assurance et de protection. Cette démarche s'inscrit dans les pistes d'économies sur lesquelles la collectivité s'est engagée.

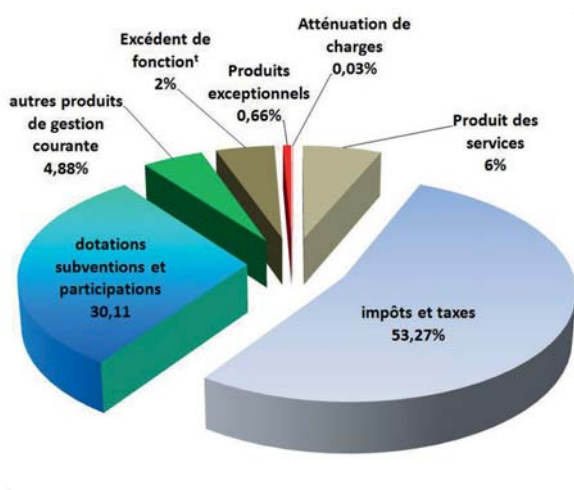
• Les charges de personnel : 1 581 091€

Elles augmentent de 4 %, principalement en raison du remplacement de deux agents communaux (l'un à la police municipale, l'autre aux services administratifs) partant à la retraite. Dans les 2 cas, un "tuilage" est nécessaire pour permettre une transition sereine et une transmission d'informations et de pratiques professionnelles efficaces.

Le remplacement de certains agents en contrats aidés (et dont les contrats arrivent à échéance en cours d'année et qui ne pourront être renouvelés) sera assuré par des emplois saisonniers (espaces verts notamment).

• **Les autres charges de gestion courante** sont en baisse (-12%) en raison de la disparition programmée du SIVOM et de subventions exceptionnelles non reconduites.

• **Les charges financières**: 101 500 € ; elles sont en baisse régulière. (- 6,1%).



L'excédent dégagé en 2018 versé à la section d'investissement est de : 165 821 €.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT concerne les programmes suivants pour un *montant total de 2 693 906,71 €*

- Réserve foncière : 36 183,08 €
- Acquisition de matériel et outillage : 144 699,00 €
- Bâtiments communaux : 113 357,00 €
- Voirie, éclairage divers : 542 300,00 €
- Ecole : 294 700,00 €
- Tour du château : 32 309,63 €
- Gendarmerie : 20 000,00 €
- Aménagement de la gare en MSAP : 625 000,00 €
- Performance énergétique salle des fêtes de Vallet : 353 038,00 €
- Performance énergétique salle des fêtes Montendre : 331 120,00 €
- Avenue de la Gare : 200 000,00 €.

Opérations prévues au budget d'investissement 2018

- La voirie : avec notamment la réfection du boulevard de Saintonge (1ère tranche – en coopération avec le conseil départemental), des aménagements spécifiques autour du lac, la sécurisation de l'école de Vallet, des travaux de revêtement de rues.

- Les écoles : le remplacement des huisseries de l'école maternelle sera réalisé pendant les vacances scolaires.

- La maison des services au public (MSAP) sera implantée dans l'actuelle gare et nécessite une réhabilitation totale des bâtiments.

- La rénovation de la salle des fêtes de Vallet va commencer en septembre et durer 6 à 9 mois

- La rénovation des salles des fêtes de Montendre débutera début 2019 pour 9 à 12 mois de travaux.

Ces deux opérations entrent dans le cadre d'un programme de rénovation énergétique et sont financés par la Région dans des conditions avantageuses.

- L'avenue de la Gare fera l'objet d'une opération spécifique (revêtement de la chaussée, démolition de la maison du garde-barrière et aménagements paysagers)

- L'extension de la gendarmerie permettra de recevoir au total 15 gendarmes et leurs familles ainsi que deux gendarmes auxiliaires. Cela sécurise et pérennise la présence des forces de sécurité sur notre territoire. Ce programme devrait être engagé en fin d'année et s'étaler sur toute l'année 2019 et 2020.

- La tour du château : ce programme entre dans la continuité des opérations d'embellissement du château et de ses alentours (après le logis La Rochefoucauld, la réalisation de la passerelle, le renforcement des remparts, la réhabilitation des escaliers et des aménagements autour de l'entrée, l'esplanade au bas de la Tour Carrée).

- Certains aménagements nécessaires seront effectués sur certains bâtiments communaux (piscine – maison paroissiale – services techniques)

- Des investissements en termes d'équipements ou de renouvellement de matériels sont envisagés pour les services techniques (véhicules, divers matériels) et les cuisines de la cantine.

La dette : le capital de la dette à rembourser en 2018 est de 246 500 €.

Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette par habitant était de 684 € / Habitant.

NB : pour une commune de la même strate, il s'élevait à 897 € / Habitant. (Information Bercy Minefi). Compte tenu des projets d'investissement en cours et pour 2019 et 2020, la dette de la commune devrait progresser au cours des prochaines années. Il incombera à la municipalité de veiller à une bonne maîtrise de ces opérations, tout en assurant un entretien constant et la rénovation progressive du patrimoine immobilier communal vieillissant.





Comme des grands à la cantine en mode self !
Ces nouveaux aménagements ont été réalisés par les services techniques municipaux.

CANTINE SCOLAIRE : UN SELF-SERVICE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Il était nécessaire de rendre la pause repas moins bruyante, plus sereine, pour permettre aux enfants de manger au calme. Différentes mesures avaient été prises à plusieurs reprises, sans succès. Il a donc été décidé, en concertation et en implication avec la FCPE (association des parents d'élèves), les agents de la restauration scolaire, LA Maison Pop' et les élus montendrais en charge du Projet Educatif Local, de transformer le service classique à table par un self.

Des aménagements ont donc été réalisés promptement par les services techniques pendant les vacances de Noël avant une phase-test. Celle-ci a très vite montré son efficacité : le niveau sonore (ressenti et mesuré) a considérablement diminué. Les enfants, se sentant impliqués et responsabilisés ont immédiatement joué le jeu : ils se montrent moins agités, apprécient de manger à leur rythme. Le confort des agents communaux en charge de la

restauration s'est quant à lui sensiblement accru : travailler dans un brouhaha continu, dans l'agitation permanente sont des facteurs de fatigue et de stress.

Cette expérience probante s'accompagne d'autres propositions : les parents d'élèves travaillent avec le responsable de la restauration scolaire, David Doussin, au sein d'une commission « menus » : il s'agit d'y élaborer, en concertation, des menus à la fois plus diversifiés et plus simples.

NB : l'équilibre alimentaire est déjà respecté et mis en œuvre depuis plusieurs années avec les conseils d'un diététicien. Les allergènes sont signalés sur les menus ainsi que les groupes d'aliments.

Par ailleurs, une commission composée d'élus, d'agents communaux, d'enseignants et de responsables du centre social LA Maison Pop' travaille à développer un meilleur climat dans la cour de l'école notamment au moment de la pause méridienne.

paroles d'enfants...

C'est mieux qu'avant, on peut choisir ce qu'on veut...

C'est bien ! On a chacun notre plateau !

On peut choisir les copains avec qui on s'assoit !

Ca fait grand, comme les ados... comme au collège... enfin presque !

On est plus sages maintenant !

Je débarrasse mon assiette toute seule, comme une grande. A la maison aussi, je le fais.

paroles d'agents

Les enfants sont plus calmes, moins excités. Il y a beaucoup moins de bruit.

Certains choisissent de s'asseoir à l'écart, pour être plus tranquilles pendant le repas.

Il y a moins d'attente, moins de stress pour tous.

Un artiste en pleine nature

Les élèves de la classe de Gaëlle Lathière ont eu la chance de découvrir avant tout le monde les deux premières œuvres réalisées par Bob Verschueren dans le parc des Labyrinthes. L'artiste belge est en effet le premier à exposer ses œuvres dans *Mysterrart*, lieu d'exposition grandeur nature, dédié aux artistes et à leurs créations, au cœur du labyrinthe.

Ils ont pu interroger l'artiste sur ses sources d'inspiration et sur la manière dont il met en œuvre ses colossales et énigmatiques créations. Manifestement inspirés par leur rencontre, ils ont ensuite composé avec beaucoup de talent des œuvres d'art nature avec des cailloux, des feuilles, des bouts de bois, etc. récoltés sur le site.



Rencontre avec l'artiste Bob Verschueren

TARA PACIFIC : Un projet de sensibilisation à l'environnement à l'école Jacques Baumont

Onzième expédition de la goélette Tara, Tara Pacific a pour objectif principal de tenter d'établir un état des lieux global des récifs coralliens et de mieux comprendre la richesse de leur biodiversité et leur capacité d'adaptation aux changements globaux.

Gaëlle Lathière a choisi d'embarquer ses élèves dans cette belle odyssée en leur faisant partager un programme comprenant à la fois science, aventure humaine et biodiversité océanique !

Les élèves participent tous les mois à des échanges et questions-réponses en différé ou en vidéo avec l'équipage de Tara et tous les trimestres, ils retrouvent la goélette en direct ! Et pour compléter ce projet, plusieurs actions ont été menées avec la classe : ramassage de déchets « oubliés » autour du lac et dans les rues de Montendre et création d'une « solibox ». Cette réalisation a été menée avec la collaboration de Faïçal Hemara du service environnement de la Communauté des Communes. Les services techniques municipaux ont fabriqué une grande boîte que les enfants ont ensuite joliment décorée.

Cette « cabane à dons », disposée devant l'école à l'entrée

et à la sortie des classes, est destinée à recevoir des objets dont on ne se sert plus mais qui pourraient être utiles ou faire plaisir à d'autres (livres, bijoux, CD et DVD,



Gaëlle Lathière, ses élèves et Faïçal Hemara présentent leur solibox

jouets...), autant d'objets qui ne seront pas jetés dans la nature mais feront le bonheur d'un enfant, d'une famille. Ce projet très complet s'est accompagné d'ateliers graphiques et d'un important travail de recherche sur des poésies et des textes en lien avec la thématique environnementale. Il a enthousiasmé toute la classe, sensibilisant durablement les élèves à la protection de la nature, qu'il s'agisse d'océans lointains comme du tri sélectif qui s'opère au quotidien à la maison.

La semaine européenne du collège

Une semaine européenne était organisée en mars au collège Samuel-Dumenieu, ouvrant sur des moments fraternels et des échanges riches avec les correspondants d'Espagne (Onda), d'Angleterre (Corsham) et d'Allemagne (Sulz-am-Neckar). La journée olympique organisée au gymnase fut l'événement-phare de ces rencontres, et s'est achevée par la remise des récompenses sur le podium !

Thierry Faure, principal du collège, initiateur de cette semaine, s'est déclaré très satisfait de ces échanges qui ont réuni 150 élèves, grâce à la forte implication des enseignants et de l'ensemble du personnel de l'établissement.



Olympiades européennes au collège

GRATIFÉRIA... ET SI ON CHANGEAIT NOS MODES DE CONSOMMATION ?

Manifestation originale, la première gratiféria organisée par la Maison Pop' a rencontré un joli succès.

Le principe est simple : on vient déposer des objets divers dont on n'a plus l'usage à condition qu'ils soient propres et en bon état (livres, vêtements, vaisselle, électro-ménager, vélos, meubles, bibelots, etc.) et on prend (ou pas) ce qui nous plaît. A l'heure où le devenir des déchets et les conséquences désastreuses de l'hyper-consommation sont des véritables enjeux de société, le succès de cette gratiféria montre à l'évidence un changement des mentalités et ouvre sur bien des réflexions : oui, les objets du quotidien peuvent avoir une deuxième vie, sans échange d'argent, sans même la notion de troc. Cette première édition, organisée en partenariat avec le service déchets de la CDCSHS et de nombreuses associations locales pourrait être renouvelée régulièrement.



EN BREF

De Mickey à Mysterra

La directrice du Parc des Labyrinthes est Céline Coquin venue tout droit du parc Eurodisney où elle a travaillé pendant 25 ans. Ces cinq dernières années, en sa qualité de Producteur Délégué au département Production Spectacle, elle était notamment responsable de la production des spectacles de Noël. Un bond en avant pour cette professionnelle qui s'y connaît bien en parcs de loisirs grand public !

Lotissement Tivoli

Avec cinq lots vendus (dont l'un déjà bâti et le second en cours de construction) et 10 autres lots réservés, la commercialisation des terrains du nouveau quartier Tivoli bat son plein. A Chardes, sur les 15 lots du Clos de la Mauve, seulement quatre restent encore à la vente.

Plus d'informations sur <http://www.ville-montendre.fr/cadre-vie/lotissements-communaux>.

Contacts : mairie de Montendre 05 46 49 20 84 pour le quartier Tivoli ou mairie annexe de Chardes, 05 46 49 23 01 pour le Clos de la Mauve.

Les Terres de Gabrielle

Judith Rapet signe ici son troisième roman aux Editions De Borée : le parcours d'une femme comme elle les affectionne, volontaire et libre. L'histoire se déroule ici dans la région de Pons et de Fléac-sur-Seugne, mettant en scène Gabrielle, jeune fille de métayers dont on suit la destinée en ce début de 20e siècle si mouvementé. En vente dans toutes les bonnes librairies.

Lac Baron-Desqueyroux

Quitte à décevoir les amateurs de particules, le Baron Desqueyroux n'a jamais existé... En 1950, les propriétaires, Monsieur Desqueyroux et Madame, née Baron, firent don de 6 hectares d'une zone marécageuse appelée L'Étang Rompu à la commune. Les travaux d'aménagement et la construction de la digue durèrent deux ans ; fin 1952, on procéda alors à sa mise en eau. En hommage aux donateurs, le lac porte le nom de Lac Baron-Desqueyroux, nom qui n'a donc rien à voir avec un ancien châtelain de Montendre comme il est dit parfois !

Le chat libre des Trois Monts

Vous avez trouvé un chat ? Des chats errants créent des nuisances dans votre quartier ? Prévenez l'association "Le chat Libre des Trois Monts" !

Cette association locale œuvre pour limiter la prolifération des chats et éviter les portées indésirables. Elle interviendra à votre demande pour capturer le chat et vérifier s'il a un propriétaire. Si ça n'est pas le cas, elle fera stériliser et identifier (par pose d'une puce électronique) l'animal.

Ce service est gratuit.

NB : pour rappel, si vous possédez vous-même un chat ou un chien, vous avez l'obligation de procéder à son identification par pose d'une puce électronique.



Le chat Libre des 3 Monts, association Loi 1901
Contacts 05 46 04 08 32 ou 06 70 70 19 80.

MONTENDRE VILLE ÉTOILÉE

En 2013, la commune de Montendre a décidé de limiter son éclairage public, afin de contrôler la pollution lumineuse, qui affecte notre sommeil, dégrade l'environnement et la biodiversité nocturnes et consomme beaucoup d'énergie.

Ses efforts ont de nouveau été récompensés et elle vient de remporter pour la deuxième fois consécutive, une étoile au concours national 2017 "Villes et villages étoilés" parmi les 374 communes labellisées en 2017.

En outre, l'étude de l'ANPCEN fait apparaître que, grâce à l'extinction actuelle, des économies de l'ordre de 29,7% sur la facture d'électricité ont ainsi pu être réalisées chaque année.



INFOS RENTRÉE 2018

Réorganisation du temps scolaire : retour à la semaine de quatre jours

En septembre, les écoles de Montendre et du RPI de Vallet accueilleront les enfants, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'accueil périscolaire prendra le relais avant et après la classe ; le centre de loisirs de Montendre sera ouvert tous les mercredis.

Les Temps d'activité périscolaires (TAP), eux, ne seront plus proposés.

Les horaires des différents établissements seront communiqués prochainement.

Deux bonnes nouvelles pour la rentrée 2018/2019

La dernière rentrée scolaire avait été quelque peu gâchée par la fermeture d'une classe à l'école maternelle, impliquant des effectifs lourds pour les classes de petite et



moyenne section. Puis, au début de l'année, l'ombre d'une fermeture à l'école élémentaire avait également plané...

Le maire de Montendre et ses services ainsi que les directeurs d'écoles se sont mobilisés pour alerter l'Inspection Académique des conséquences désastreuses de ces décisions. Un dossier a été élaboré, mettant en exergue les efforts consacrés par la municipalité pour ses écoles (nombreux travaux, instauration de la gratuité scolaire depuis 2003...) et les effectifs en progression attendus pour septembre 2018.

Le sénateur Bernard Lalande et le député Raphaël Gérard ont défendu conjointement ce dossier auprès de l'Éducation Nationale qui a revu ses prévisions à la hausse : peu après, la réouverture d'une 4e classe à l'école maternelle a été annoncée et l'inspection est revenue sur son projet de fermeture d'une classe à l'école élémentaire.

Première cérémonie de la Citoyenneté

Léa Callaud, Mailys David et Maxence Mathieu ont été les premiers jeunes citoyens majeurs à se voir remettre officiellement et solennellement leur carte d'électeur ainsi que le livret du citoyen, au cours d'une cérémonie organisée à la mairie.

Tous les trois ont été chaleureusement accueillis par les membres de la municipalité. Le Maire Patrick Girardeau leur a rappelé la valeur du droit de vote, chèrement acquis au cours de l'histoire et les a invités à participer aux différents scrutins, afin de faire vivre la démocratie et de ne pas laisser d'autres s'exprimer à leur place.



Patrick Girardeau a remis à Mailys, Léa et Maxence leur première carte électorale

AIDE AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE - la Région Nouvelle Aquitaine s'engage !

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide au financement du permis B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle.

L'obtention du permis de conduire est une étape souvent essentielle dans l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté de nos jeunes concitoyens.

Avec la mobilité qu'elle leur permet, la conduite propose aux jeunes l'apprentissage de responsabilités importantes, en même temps qu'elle élargit leurs horizons personnels, culturels, et bien entendu professionnels.

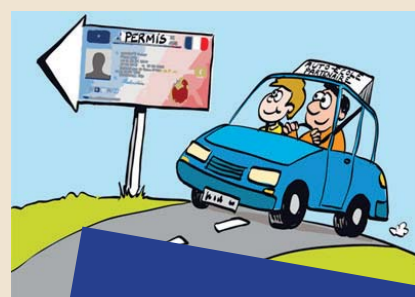
La Région Nouvelle Aquitaine souhaite accompagner les jeunes dans ce parcours d'apprentissage et pour cela a mis en place un dispositif régional pour les jeunes domiciliés notamment dans les territoires ruraux. Elle a ainsi renforcé son dispositif d'accompagnement au permis de conduire, qu'elle a élargi avec une attention particulière pour les jeunes les plus précaires engagés dans un parcours d'insertion professionnelle.

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement financier

allant de 400 € à 1200€ pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du règlement d'intervention en vigueur, disponible sur aide-permisdeconduire.fr.

A titre indicatif, sont éligibles les jeunes titulaires d'un diplôme de la filière professionnelle ou agricole (ex : BEP, CAP, BAC pro, Brevet Professionnel, titre ou Certificat de Qualification professionnels...), s'engageant vers une insertion professionnelle à l'issue de leur diplôme.

La mission locale est chargée d'identifier les jeunes bénéficiaires potentiels, particulièrement lorsque l'obtention du permis s'inscrit dans une logique de réalisation d'un projet professionnel.



ARTÉÉ : POLITIQUE RÉGIONALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT PRIVÉ

43 MILLIONS D'EUROS POUR FINANCER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : l'accord ambitieux de la BEI, la Région Nouvelle-Aquitaine et ARTÉÉ

L'agence Artéé, soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, propose de vous aider à financer vos travaux d'économie d'énergie afin que vous puissiez profiter (ou faire profiter en tant que propriétaire bailleur) d'un logement confortable, écologique et économique.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la Banque européenne d'investissement (BEI), et l'Agence régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie (ARTÉÉ), ont signé un contrat de financement en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé en novembre 2017.



La rénovation énergétique des bâtiments : une priorité pour la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union européenne.

Près de la moitié des maisons individuelles sont

classées très énergivores et sont donc concernées par des travaux de rénovation. En 2015, ARTÉÉ a été créée pour faciliter les démarches de rénovation des particuliers.

A la fois agence de conseil et de financement, ARTÉÉ doit permettre à chaque propriétaire de réduire sa facture énergétique et d'améliorer son confort, tout en faisant un geste pour l'environnement.

ARTÉÉ sensibilise et accompagne les propriétaires privés de la Nouvelle-Aquitaine dans leur projet de rénovation, en proposant **un audit énergétique et un suivi technique et financier complet, de la conception à la réalisation de travaux**. Pour rappel, le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie avec 40% du total des consommations finales régionales.

Pourquoi passer par Artéé pour mieux rénover ?

Mieux rénover, c'est aussi se faire conseiller...

Mieux rénover avec l'Artéé, agence régionale des travaux d'économie d'énergie, c'est plusieurs atouts :

- cette structure est soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine
- ses conseils sont neutres et indépendants
- son expertise technique généraliste
- la garantie des performances des travaux.

Parfois, la rénovation peut sembler complexe. Entre les différents matériaux qui existent sur le marché et vos besoins spécifiques, un œil avisé d'expert peut vous aider

à y voir plus clair. Afin de vous aider à mieux rénover, les conseillers rénovation f d'ARTÉÉ font le point sur votre projet de manière générale : tous les aspects de votre maison sont étudiés de façon à vous préconiser des travaux utiles et performants. Ils étudient également vos habitudes pour vous proposer des solutions qui correspondent à votre mode de vie en termes de chauffage, de ventilation ou d'isolation, par exemple.

Cette approche globale permet d'avoir une vision claire de vos travaux de rénovation, grâce à des conseils neutres et indépendants. Le but final est bien sûr de faire baisser vos consommations et vos factures énergétiques de manière significative et faire jusqu'à 50% d'économies !

Le tiers financement : dernier maillon pour accélérer la rénovation

L'accompagnement proposé par ARTÉÉ vise la rénovation globale performante, avec des scénarii de réduction des factures de 40% minimum. Une ambition technique qui se voit enfin complétée d'un instrument financier adapté : le tiers financement. En effet, ARTÉÉ optimise son accompagnement technique par une solution de financement.

Le but du tiers-financement est de permettre à un propriétaire de réaliser une rénovation énergétique sans financement direct de sa part : les économies d'énergies futures rembourseront tout ou partie de cet investissement. Dans le but d'atteindre les objectifs nationaux de réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre liés au secteur résidentiel, la rénovation énergétique peut concerner le ravalement, l'isolation des façades, le changement du système de chauffage, la ventilation, etc.

Les principes du tiers financement avec Artéé :

- 1/ Je fais réaliser l'audit énergétique de mon logement et je choisis un scénario de travaux performant
- 2/ Artéé avance les montants des travaux (Montant maximum : 75 000€) et règle les artisans. Je rembourse les sommes à Artéé une fois les travaux terminés.
- 3/ Je bénéficie d'un suivi de mon chantier et de mes consommations durant 3 ans après la réalisation des travaux



Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergie - 3 rue Raoul Follereau - bâtiment 83 - 86000 Poitiers Tél. 05 49 43 87 20 ; contact@artee.fr - artee.fr



Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement de la
Charente-Maritime

LE CAUE DE LA CHARENTE-MARITIME ACCOMPAGNE LES PARTICULIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-SAINTONGE

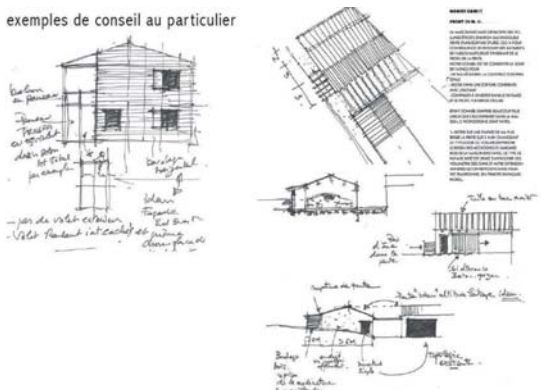
Créé à l'initiative du Département, et investi d'une mission de service public, le CAUE 17 a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Le CAUE intervient en amont des projets, avant l'instruction des autorisations d'urbanisme pour tout projet de construction neuve, de réhabilitation, d'extension, ou d'aménagement : Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager.

Afin d'assurer ces missions au plus près des particuliers, contribuer à la préservation des paysages des communes et des collectivités, un Architecte-Conseil du CAUE 17 effectue des permanences gratuites et sur rendez-vous deux fois par mois à Jonzac et Pons.

Pour connaître les dates et prendre rendez-vous, appelez le CAUE17.

exemples de conseil au particulier



L'architecte-conseil oriente les particuliers sur :

- l'implantation du projet et son intégration dans le site environnant,
- le choix de la volumétrie, des percements, matériaux et couleurs,
- les étapes du projet (choix du maître d'œuvre, consultation des entreprises),
- les règles d'urbanisme, normes, autorisations de construire,
- l'aménagement des projets de lotissement, de camping, d'aire de loisirs...

Le CAUE 17 n'exerce aucune maîtrise d'œuvre, ses conseils ne se substituent pas à l'intervention d'un Maître d'œuvre privé, qu'il soit architecte ou constructeur, lequel peut vous accompagner lors du rendez-vous.

Le jour du rendez-vous, les demandeurs doivent apporter les documents et imprimés suivants :

- Extrait cadastral ou plan de géomètre
- Photos du terrain ou du bâtiment existant
- Plans ou esquisses du projet
- Règlement de PLU, règlement de lotissement, documents administratifs...

CAUE 17 - 85, bd de la République CS 81076 17076 La Rochelle Cedex 09 ; ☎ 05 46 31 71 90 ;

www.caue17.fr ; contact@caue17.fr

Ouvert : Lundi : 13h30-17h30 ; du mardi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h30-17h30; vendredi : 8h30-12h / 14h -17h00

PRÉVENTION CANICULE 2018 : SENIORS, FAITES-VOUS CONNAÎTRE

Le niveau minimal du plan canicule est mis en place chaque année entre le 1^{er} juin et le 31 août.

La commune de Montendre reconduit son dispositif local de prévention, en proposant aux personnes âgées, isolées ou en situation de handicap de s'inscrire sur le **Registre Veille Canicule** qui est à votre disposition à la mairie. Si vous étiez déjà inscrit en 2017, pensez à mettre à jour les informations vous concernant afin d'actualiser le registre.

Les services de la Mairie vous accompagnent du 1^{er} juin au 31 août ; les personnes inscrites sur ce registre seront contactées en cas d'épisode caniculaire. **Se signaler, c'est ne pas rester isolé !**

Pour s'inscrire :

La démarche d'inscription est volontaire et facultative. Elle concerne :

- ★ les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- ★ les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- ★ les personnes adultes handicapées,
- ★ les personnes fragilisées et isolées.

L'inscription est réalisée soit en se présentant à la mairie, soit par téléphone au 05 46 49 20 84.

L'importance de la solidarité : on le sait, rares sont les personnes isolées qui se signalent auprès de nos services. C'est souvent la famille ou les services sociaux qui le font, ainsi que les voisins. Nous sommes tous concernés, de près ou de loin, lors de ces alertes qui mettent en danger des personnes fragiles.

Numéros importants à retenir :

05 46 49 20 84, mairie de Montendre auprès de laquelle vous pouvez signaler et/ou vous faire inscrire ;

Le 15, en cas d'urgence.



FÊTE DE CHARDES



Vendredi 29 juin

19h15 : apéritif des habitants



Samedi 30 juin

Rando gourmande semi-nocturne

Départ libre entre 18h et 19h

Animation musicale ROCK à l'arrivée

10 km avec 4 escales restauration
(cuisine maison).

Salade de crudités, mogettes saucisse,
fromage, crêpes au sucre, vin, café.

Adulte 13€, enfant - 12 ans, 9 €. Gratuit - de 3 ans.

Gobelet consigné 1 €



Dimanche 1^{er} juillet

Dès 8h30 et toute la journée, **Brocante**

5 m offerts pour les exposants ; Renseignements 06 07 42 64 46

14h30 Concours de Belote (salle des fêtes de Vallet)

JEUX GONFLABLES et BALADES EN CALÈCHE

pour les enfants GRATUITS!

Buvette et restauration



Ordures ménagères et tri sélectif : plus de collecte en porte-à-porte

La Communauté des Communes de Haute Saintonge a la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, qu'il s'agisse des ordures ménagères (sacs noirs dans les bacs à couvercle vert) ou du tri sélectif (sacs jaunes dans les bacs à couvercle jaune).

Sa commission de gestion des déchets ménagers a opté en début d'année 2018 pour l'implantation de bacs de regroupement dans toutes les communes, permettant aux habitants de déposer à tout moment leurs sacs de déchets sans se soucier du jour et de l'heure de la collecte.

Par ailleurs, la mise en place de ces bacs permet de supprimer des manœuvres dangereuses des véhicules de collecte (marches arrières, arrêts intempestifs sur la voie, etc.).

Depuis début mai, la collecte en porte à porte ne s'effectue donc plus à Chardes et Vallet dont les habitants sont invités à utiliser les conteneurs à disposition près de leurs habitations pour y déposer leurs sacs d'ordures ou de tri sélectif fermés.



Traditionnelle fête de Vallet : une fête nature

C'est dans le cadre bucolique de l'étang et autour de la salle municipale que la fête de Vallet a déroulé les nombreuses animations d'un programme familial élaboré par le Foyer Rural Val et Pontignac pour l'Ascension.

Autour de l'étang était organisé un concours de pêche et tout près, des ateliers de grimpe dans les arbres ont été très appréciés des enfants et des jeunes. On pouvait aussi s'adonner en famille aux joies simples des jeux anciens en bois où la concentration et l'adresse sont de rigueur. Plus haut, stands de tir et marché de produits locaux attiraient les visiteurs, tandis que les boulistes s'affrontaient en concours. De nombreux sportifs se sont lancés à la découverte des beaux paysages valletais à travers une course d'orientation concoctée comme chaque année par Pascale et Philippe Le Baccon.

En soirée, le groupe Reciperock (des locaux !) a animé un apéro-concert devant un public conquis, clôturant en musique et dans la bonne humeur cette belle journée !

A l'heure de boucler ce numéro, nous apprenons le décès brutal de Christiane Cortès. Elle qui fut pendant 37 ans employée de la collectivité à l'école de Vallet fut aussi de longues années une bénévole dévouée et fidèle du foyer rural de Vallet au sein duquel elle était toujours très active. Nos pensées émues et nos regrets vont à son époux Michel et ses enfants, Karine et Stéphane.





Animations Soirées & Rendez-vous Montendre 2018



Programme estival



Les tournois de l'été



Marchés Nocturnes animés

